

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/11_1

Objet : ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DELIBERATION 2025/06/11 RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE 2025 « IMMOBILIER D'ENTREPRISE »

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – LEGROS Jean-Bernard – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – GAILLARD Thierry – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Sylvain GAUDY

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	1	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025/04/13 en date du 1^{er} avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget annexe « immobilier d'entreprises » ;

M. le Président expose les éléments suivants :

Afin de prendre en compte le vote du CFU et les affectations de résultats tels que décidés par le Conseil communautaire d'une part ;

Afin de prendre en compte une erreur d'équilibre sur les opérations d'ordres commise lors du vote du budget primitif le 1^{er} avril 2025, il convient de procéder à une écriture comptable comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6156 020 /0406	10 463,03	
D I 23 2313 OPNI 020 /0407	6 482,12	
R F 002 002 01	10 463,03	
R I 001 001 OPFI 01	43 517.88	
R I 041 238 OPFI 01 /0406 (ordre)	50 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	6 482,12	10 463,03
	Réductions	43 517.88	
Recettes :	Ouvertures	50 000,00	10 463,03
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 voix contre et 42 voix pour :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision et à en faire ampliation auprès des services concernés.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.